



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

La Ministre

Référence à rappeler :
P3/MC/2024/A/9618/TMO

Paris, le 23 DEC. 2024

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait part de vos préoccupations relatives aux crédits prévus pour le fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) dans le cadre des travaux qui ont été menés pour le projet de loi de finances 2025.

C'est avec attention que j'ai pris connaissance de votre correspondance. Comme vous, je suis convaincue que les radios associatives jouent un rôle essentiel en faveur de la cohésion sociale et du pluralisme.

Chaque année, environ 750 d'entre elles bénéficient ainsi des aides du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale du ministère de la Culture, qui représentent en moyenne 40 % de leurs ressources.

Cet attachement a en outre été réaffirmé dans le cadre du Plan Culture Ruralité que j'ai présenté à l'été 2024 qui prévoit une aide supplémentaire pour les radios associatives situées en zone rurale et en Outre-mer. Cette mesure vise à prendre en compte les difficultés particulières de ces radios et leur permettre de poursuivre et d'amplifier leurs actions au sein de ces territoires. Aussi, en cette fin d'année 2024, chaque radio concernée s'est vue accorder une majoration pouvant atteindre 10 000 euros supplémentaires de leur subvention au titre du FSER.

Pour autant; dans un contexte budgétaire contraint, le projet de loi de finances pour 2025 déposé à l'Assemblée nationale le 10 octobre 2024 prévoyait en effet une baisse des crédits du FSER. Cette perspective représentait un risque pour le modèle des radios associatives et vous avez été nombreux à le signaler.

J'ai alors reçu les syndicats des radios associatives et je me suis personnellement engagée pour que des solutions soient trouvées.

Soyez assuré que je resterai attentive à ce que les radios locales et associatives puissent continuer à assurer leur rôle essentiel en faveur du lien social et de la culture de proximité, particulièrement dans les territoires les plus isolés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Rachida DATI

Monsieur Philippe DUPOUY
Président du Conseil départemental du Gers
Hôtel du Département
81, route de Pessan
BP 20569
32022 AUCH CEDEX 9